

Rapport de gestion 2012

Tribunal administratif fédéral



Introduction	60
Composition du tribunal	61
Organisation du tribunal	64
Commissions	65
Volume des affaires	66
Coordination de la jurisprudence	69
Administration du tribunal	69
Surveillance	71
Collaboration	72
Projets	73
Indications à l'intention du législateur	74
Statistiques	75

Rapport de gestion du Tribunal administratif fédéral 2012

Saint-Gall, le 29 janvier 2013

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national
et au Conseil des Etats,

Conformément à l'article 3, alinéa 3, de la loi sur le Tribunal
administratif fédéral, nous vous faisons parvenir notre rapport
de gestion pour l'année 2012.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats,
l'expression de notre haute considération.

Au nom du Tribunal administratif fédéral

Le Président :	Markus Metz
Le Secrétaire général :	Jürg Felix

Introduction

Le point fort de l'année sous revue a sans aucun doute été pour le tribunal son installation définitive à Saint-Gall. Le déménagement a eu lieu au mois de juin et s'est déroulé sans incident.

Le déménagement a été accompagné d'une série d'événements festifs qui a commencé avec la remise formelle des clés le 11 janvier. Après quoi s'est tenue l'inauguration officielle le 27 avril, à laquelle le tribunal avait convié près de 200 invités représentant la Confédération, les cantons et les tribunaux fédéraux. La Journée des portes ouvertes a eu lieu le 28 avril. Le nombre important de visiteurs a montré le grand intérêt qu'éveille le tribunal au sein de la population: quelque 5000 personnes ont visité le bâtiment par groupes et se sont enquis des activités du tribunal, notamment par la participation à des discussions en panel. Finalement, le déménagement s'est terminé par une fête du personnel le 23 août.

Les travaux intenses engendrés par la préparation du déménagement n'ont pas empêché les cours de fonctionner normalement et sans restriction notoire. Même durant les mois ayant précédé ou suivi le déménagement, le rapport entre le nombre d'entrées et de liquidations est resté pratiquement identique en comparaison avec les années précédentes.

Sur un total de 6747 dossiers ouverts durant l'année sous revue, 7612 procédures ont été liquidées. Sur ces dernières, 2015 (26%) pouvaient faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral, ce qui a été effectivement le cas pour 337 (17%) d'entre elles.

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président : Markus Metz
Vice-président : Michael Beusch

Commission administrative

Président : Markus Metz
Membres : Michael Beusch
Jean-Luc Baechler
Bendicht Tellenbach
Vito Valenti

Conférence des présidents

Président : Hans Urech, président de la Cour II
Membres : Kathrin Dietrich, présidente de la Cour I
Antonio Imoberdorf, président de la Cour III
Claudia Cotting, présidente de la Cour IV
Walter Stöckli, président de la Cour V

Etat-major des organes de direction

Secrétaire général : Jürg Felix
Secrétaire générale suppléante : Placida Grädel
Chef du secrétariat présidentiel : Bernhard Fasel

Cours

Cour I

Présidente : Kathrin Dietrich
Membres : Christoph Bandli
Michael Beusch
Jérôme Candrian
Alain Chablais (jusqu'au 31.8)
Beat Forster (jusqu'au 10.9)
Lorenz Kneubühler (jusqu'au 30.6)
Markus Metz
Pascal Mollard
André Moser
Claudia Pasqualetto Péquignot
Daniel Riedo
Marianne Ryter
Jürg Steiger (dès le 1.11)
Salome Zimmermann

Cour II

Président :

Hans Urech

Membres :

Maria Amgwerd

Pietro Angeli-Busi (dès le 1.9; cf. aussi Cour IV)

David Aschmann

Jean-Luc Baechler

Stephan Breitenmoser

Francesco Brentani

Ronald Flury

Bernard Maître (jusqu'au 30.9)

Vera Marantelli

Claude Morvant

Eva Schneeberger

Frank Seethaler

Marc Steiner

Philippe Weissenberger

Cour III

Président :

Antonio Imoberdorf

Membres :

Elena Avenati

Ruth Beutler

Jean-Daniel Dubey

Madeleine Hirsig

Marie-Chantal May Canellas (dès le 1.3)

Stefan Mesmer

Francesco Parrino

Michael Peterli

Franziska Schneider

Daniel Stufetti

Marianne Teuscher

Andreas Trommer

Vito Valenti

Blaise Vuille

Beat Weber

Cour IV

Présidente :	Claudia Cotting
Membres :	Pietro Angeli-Busi (jusqu'au 31.8 ; cf. aussi Cour II) Gérald Bovier Daniele Cattaneo Yanick Felley Robert Galliker Fulvio Haefeli Walter Lang Gérard Scherrer Hans Schürch Nina Spälti Giannakitsas Bendicht Tellenbach Contessina Theis Thomas Wespi Martin Zoller

Cour V

Président :	Walter Stöckli
Membres :	Emilia Antonioni Luftensteiner François Badoud Muriel Beck Kadima Maurice Brodard (jusqu'au 31.1) Jenny de Coulon Scuntaro Gabriela Freihofer Kurt Gysi Bruno Huber Markus König Christa Luterbacher Jean-Pierre Monnet Regula Schenker Senn Daniel Willisegger

Durant l'exercice sous revue, cinq juges ont quitté le tribunal. Alain Chablais a été nommé professeur ordinaire à l'Université de Neuchâtel et Lorenz Kneubühler a été élu juge au Tribunal fédéral; Bernard Maître et Maurice Brodard sont partis à la retraite. Le tribunal a dû déplorer le décès du juge Beat Forster. Rattaché à la Chambre 1 de la Cour I depuis la création du tribunal, Beat Forster avait déjà auparavant travaillé comme juge durant plusieurs années auprès de la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement.

Deux nouveaux juges ont rejoint le Tribunal administratif fédéral : Maurizio Greppi et Jürg Steiger, élus par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) le 26 septembre.

Le juge Daniel Stufetti, déjà assermenté le 24 novembre 2011, est entré en fonction le 1^{er} janvier à la Cour III. La juge Marie-Chantal May Canellas, élue également en 2011, a été assermentée le 24 janvier et a débuté son activité à la Cour III le 1^{er} mars. Pietro Angeli-Busi est passé de la Cour IV à la Cour II le 1^{er} septembre.

Organisation du tribunal

Cour plénière

Durant l'exercice, la Cour plénière a siégé à sept reprises en séance ordinaire; l'essentiel de son activité a été consacré aux nombreuses réélections. En janvier, Marie-Chantal May Canellas (Cour III) a été assermentée. A la même date, il a été procédé à l'élection complémentaire de la présidence de la Commission fédérale d'estimation (8^e arrondissement) pour le reste de la période d'activité 2009-2012. Concernant la présidence du tribunal pour la période 2013/2014, la Cour plénière a choisi ses candidats à l'attention du Parlement au mois de mars. La séance d'octobre avait pour objet l'assermentation des nouveaux juges Maurizio Greppi et Jürg Steiger (tous deux à la Cour I), l'élection des membres de la Commission administrative ainsi que l'élection des présidents de cour pour la période 2013/2014. Cette séance a également permis d'élire les présidents des commissions fédérales d'estimation et les membres de la Commission fédérale supérieure d'estimation pour la période 2013-2018. Les juges ont aussi adopté une série d'objectifs pour l'année 2013. Il s'agit entre autres de liquider d'ici fin 2013, dans toute la mesure du possible, toutes les procédures prêtes à être jugées et pendantes devant le tribunal avant le 1^{er} janvier 2012.

Commission administrative

La Commission administrative, forte de 5 membres, a siégé durant l'année sous revue à 17 reprises en tout (2011 : 16 ; 2010 : 14), dont quatre fois avec la Conférence des présidents. Les séances communes étaient consacrées à l'examen des compétences des organes de direction. Comme durant l'exercice 2011, le recrutement du personnel et les mesures visant à conserver le personnel ont constitué une part importante de son activité dans le contexte du déménagement à Saint-Gall. En outre, la Commission administrative a décidé d'entreprendre la révision de la directive sur le temps de travail et la mise au point d'un programme d'introduction pour la formation des nouveaux juges.

Il s'est agi également d'élire les membres de la Commission administrative pour la période 2013/2014 : aux côtés du président du tribunal Markus Metz (Cour I) et du vice-président Jean-Luc Baechler (Cour II) qui y siègent d'office, les juges Marianne Ryter (Cour I) et Walter Stöckli (Cour V) ont été élus. Le juge Vito Valenti (Cour III) a été réélu pour un second mandat.

Conférence des présidents

Durant l'année sous revue, la Conférence des présidents s'est réunie à 14 reprises, dont quatre fois avec la Commission administrative. Conformément à l'art. 17 de la loi sur le Tribunal administratif fédéral (LTAF; RS 173.32), la Conférence des présidents a pour tâche principale de coordonner la jurisprudence. Dans ce cadre, elle s'est engagée à différents niveaux : définition d'une procédure de coordination formelle entre les cours au sens de l'art. 25 LTAF en association avec tous les juges ; décisions sur des questions de droit procédural (cf. pour les deux aspects p. 69) ; examen de questions de principe liées à la coordination et à la qualité de la jurisprudence. Ces discussions ont débouché sur un concept de contrôle de la coordination de la jurisprudence et l'adoption d'une première série de mesures de mise en œuvre.

Commissions

Commission de la Cour plénière

Forte de six juges, la Commission de la Cour plénière est compétente pour la préparation des affaires importantes soumises au plénum. Durant l'année sous revue, elle a mené une consultation en lien avec une éventuelle adaptation des directives concernant la procédure à suivre en cas de vacances de postes de juge. En outre, pour faire suite aux propositions formulées par la commission concernant la publication, il a été institué un groupe de travail «Publication» dans lequel la commission est elle-même représentée. Par ailleurs, la Commission de la Cour plénière a procédé à un échange de vues avec la présidence sur des thèmes stratégiques, notamment sur le futur modèle d'organisation interne (organes de direction), et invité la Conférence des présidents à présenter au plénum une vue d'ensemble de la réglementation et de la pratique de la répartition des affaires au Tribunal fédéral et au Tribunal administratif fédéral.

Commission de rédaction

La Commission de rédaction se compose en règle générale d'un juge par cour. Sur proposition des cours compétentes, elle décide de la publication des arrêts dans le recueil des arrêts du Tribunal administratif fédéral suisse (ATAF) et s'assure qu'ils soient publiés de manière uniforme et coordonnée. Durant l'année sous revue, la Commission de rédaction comprenait trois juges. Avec le concours d'un groupe de travail, une phase test a été lancée afin de déterminer la mesure dans laquelle la commission pouvait être déchargée d'une partie des travaux qu'elle réalisait jusqu'alors. Durant l'année sous revue, la Commission de rédaction a siégé à 14 reprises et publié 57 arrêts.

Comité de conciliation

Le Comité de conciliation, lequel intervient dans le règlement de différends survenant entre juges, n'a pas été sollicité durant l'exercice sous revue.

Le règlement du Comité de conciliation du Tribunal administratif fédéral (RS 173.320.11) a été complété par l'art. 2a (constitution et présidence). Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Commission du personnel

La Commission du personnel représente les intérêts des collaborateurs et promeut l'échange ainsi que la collaboration entre les organes de direction du tribunal et le personnel. Durant l'année sous revue, elle s'est occupée entre autres des mesures en faveur du personnel liées au déménagement à Saint-Gall, de la nouvelle directive sur le temps de travail ainsi que du concept «l'arrêt de midi». Elle a déposé plusieurs prises de position relatives à ces sujets. La mise en œuvre des mesures en faveur du personnel liées à Saint-Gall et le choix de modèles flexibles d'horaires de travail ont fait partie durant l'exercice des revendications centrales de la Commission du personnel.

Délégué(e)s à l'égalité des chances

Les délégué(e)s à l'égalité des chances ont soumis à la direction du tribunal des questions dans le cadre des mesures en faveur du personnel liées à Saint-Gall, et obtenu des réponses satisfaisantes. Ils ont à nouveau été sollicités dans le cadre d'un conflit entre une collaboratrice et son supérieur. Sylvan Fuchs a pu occuper le poste vacant.

Volume des affaires

Vue d'ensemble

Les statistiques détaillées sur la charge de travail durant l'année sous revue se trouvent aux pages 75 et suivantes du présent rapport. Le 1^{er} janvier, le tribunal a repris 5181 affaires de l'année précédente, dont quatre étaient déjà pendantes auprès des anciens services et commissions de recours. Jusqu'à la fin de l'année, 6747 nouvelles procédures ont été introduites au tribunal et 7612 affaires ont été liquidées. Le nombre des affaires pendantes a ainsi diminué de 865 unités (-17%) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année sous revue. Si l'on ventile selon les cours, la situation se présente de la manière suivante :

Cour	Affaires nouvelles	Affaires liquidées
Cour I Infrastructures, finances, personnel	576	651
Cour II Economie, formation, concurrence	467	443
Cour III Etrangers, santé, assurances sociales	1958	1993
Cour IV Asile	2059	2450
Cour V Asile	1687	2075
Total (Cours I à V)	6747	7612

Cour I

La Cour I a dû une fois encore durant cet exercice fonctionner avec un pourcentage de postes de juges réduit en raison de l'engagement de certains juges au sein des organes du tribunal ainsi qu'en raison de départs ou d'absences pour cause de maladie. Néanmoins – et en dépit du travail supplémentaire induit par le déménagement à Saint-Gall – il a été possible de diminuer encore les affaires pendantes.

La jurisprudence de la Chambre 1 s'est concentrée sur les domaines du marché de l'électricité, des projets d'infrastructure (lignes à haute tension, routes nationales, chemins de fer), d'interconnexion, d'expropriation et de

responsabilité de l'Etat. Les procédures liées à l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg et à la protection des données en lien avec le service de recherche de personnes du site internet moneyhouse ont suscité un grand intérêt au sein de la population. On a pu constater en outre une augmentation des recours dans le domaine des contrôles de sécurité en matière de personnel, contrôles auxquels sont soumis désormais, en vertu d'une modification de la loi sur l'armée (LAAM; RS 510.10), tous les conscrits lors du recrutement.

Après que les procédures d'entraide administrative concernant les clients d'UBS ont pu être liquidées dans le temps imparti, la Chambre 2 est revenue à un rythme de travail ordinaire et a traité de procédures relevant des domaines des douanes, de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur l'alcool et de l'impôt anticipé ainsi que de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). La durée des procédures a encore pu être réduite. La procédure d'entraide administrative concernant un client américain du Credit Suisse de même que l'arrêt en la cause RPLP lié au coût à prendre en compte pour le temps perdu en cas d'embouteillage ont suscité un certain intérêt auprès du public.

La Délégation de surveillance des commissions fédérales d'estimation (CFE), qui se compose toujours de juges et de collaborateurs de la Chambre 1 de la Cour I, se composait durant l'année sous revue des juges Claudia Pasqualetto Péquignot et André Moser, ainsi que du greffier Bernhard Keller. Des différends d'ordre financier entre un expropriant et l'arrondissement d'estimation compétent ont non seulement conduit à des recours jusque devant le Tribunal fédéral, mais également constitué l'essentiel de l'activité de surveillance de la délégation. La mauvaise gestion de l'ancien président d'un arrondissement a aussi occupé la délégation. Autre point fort de son activité : la préparation des élections des présidences des CFE et de la moitié des membres de la Commission fédérale supérieure d'estimation pour la période de fonction 2013-2018. Pour les CFE, il s'agissait de remplacer 15 membres démissionnaires des présidences ; pour la Commis-

sion fédérale supérieure, on a pu repourvoir 6 sièges vacants. Finalement, la Délégation de surveillance a examiné comme chaque année les rapports annuels des 13 arrondissements.

Cour II

A l'instar de l'année précédente, la Cour II a repris dans le cadre d'une collaboration avec la Cour III une centaine de procédures relevant du domaine de l'assurance-invalidité. Quand bien même, en comparaison avec l'année précédente, la Cour II a dû faire face à un grand nombre de recours déposés dans les domaines juridiques qui lui sont ordinairement attribués, elle a pu maintenir le nombre des affaires en cours à un niveau réduit.

Dans le domaine des marchés publics, la Cour II a notamment décidé que le principe de célérité pouvait imposer des restrictions temporaires aux possibilités d'échanges multiples d'écritures avant que la décision sur l'octroi de l'effet suspensif ne soit rendue.

Dans le domaine du droit des cartels, elle a par exemple examiné la question de la qualité pour recourir de concurrents et, dans plusieurs arrêts, celle de l'ordonnance de mesures provisionnelles dans l'industrie horlogère (livraison de mécanismes et de composants horlogers).

Un point fort de l'année sous revue ont été en outre les procédures en lien avec l'application de sanctions internationales (loi sur les embargos ; RS 946.231). Par ailleurs, la cour a publié des arrêts intéressants dans les domaines de la propriété intellectuelle (droit d'auteur: notion de support vidéo commercialisé, tarif de gestion de la société Swissperform; appellation d'origine contrôlée AOC: Vacherin Mont-d'Or), de la surveillance en matière de révision (interdiction d'exercer une profession suite à la violation du principe d'indépendance), de la surveillance des marchés financiers (violation par une banque des obligations de garantie et d'organisation; diverses questions juridiques dans le domaine du droit de la faillite des banques), du droit de la formation (application de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE dans le domaine de la reconnaissance des diplômes), ainsi que de la surveillance des prix (obligation de renseigner).

Cour III

Pour la Cour III, le déménagement à Saint-Gall s'est déroulé sans encombre ni perte d'efficacité. Globalement, la cour a réduit de 35 le nombre d'affaires pendantes. Par contre, la fluctuation en termes de personnel s'est révélée plus importante que prévue. Les postes devenus vacants ont toutefois pu être repourvus sans retard important.

Les deux chambres ont engagé la mise en œuvre d'un projet lancé par la Conférence des présidents portant sur la qualité de la tenue des dossiers d'instances inférieures. Si on peut constater certains progrès auprès des instances inférieures les plus concernées, on n'a toutefois pas encore atteint le niveau défini par le Tribunal fédéral dans sa jurisprudence.

Par ailleurs, l'activité de la Chambre 1 s'est concentrée principalement sur l'examen de recours relevant du domaine des assurances sociales, étant entendu que la plus grande part des nouvelles entrées et des liquidations concernait le domaine de l'AVS/AI et ce, bien que la collaboration ait pu être poursuivie avec la Cour II pour les affaires relevant de l'assurance-invalidité. Compte tenu d'une forte augmentation attendue des recours relatifs au financement hospitalier, due à une révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), une task force chargée essentiellement de traiter des questions de principe a été mise sur pied. Et ce, en partie avec l'assistance de juges provenant d'autres cours.

Dans le domaine de compétence de la Chambre 2, la tendance – déjà constatée les années précédentes – à voir les cas devenir toujours plus complexes s'est poursuivie avec pour corollaire des procédures de plus en plus lourdes. On note une augmentation des recours relatifs à l'approbation des autorisations de séjour et à la déclaration en nullité de naturalisations facilitées, alors que le nombre des recours introduits dans les domaines autorisation/interdiction d'entrée reste à peu près stable. Dans l'ensemble, l'augmentation des recours se chiffre à 11%. Dans un arrêt de principe portant sur la taxe spéciale dans le domaine de l'asile, les juges ont certes rejeté le recours, mais ont constaté que le

régime légal actuel n'était pas à tous égards compatible avec les obligations découlant de la Convention relative au statut de réfugié.

Cours IV et V

Malgré la diminution de l'effectif des juges, les deux cours ont réussi à réduire le nombre d'affaires pendantes de 36% durant l'année sous revue. Les procédures introduites jusqu'à fin 2009 ont pu être liquidées à raison de 93% ; à la fin de l'année sous revue, il restait ainsi 37 dossiers pendants (procédures 2007: 4; procédures 2008: 12; procédures 2009: 21). On note par ailleurs que 82% des procédures introduites en 2010 ont pu être liquidées; il en restait ainsi encore 106 pendantes à la fin de l'exercice. Aussi les objectifs prioritaires définis pour l'année, à savoir la liquidation des affaires les plus anciennes et le maintien autant que possible de l'activité en dépit du déménagement à Saint-Gall, ont-ils été largement atteints. Eu égard à ce dernier point, il convient de relever le fonctionnement optimal des chancelleries.

Dans le souci de rendre des jugements répondant à de hautes exigences qualitatives, la procédure de coordination entre les Cours IV et V revêt une importance particulière. Ce système de coordination a ainsi permis durant l'exercice sous revue de régler des questions juridiques en suspens, notamment la question du droit des personnes admises à titre provisoire avec le statut de réfugié de changer de canton, celle de la polygamie et de l'asile accordé aux familles, ainsi que celle de la possibilité pour les Darfuris de bénéficier d'une protection interne dans la région de Khartoum.

En outre, il a été décidé, toujours après consultation des deux cours, de publier plusieurs arrêts dont l'un qui constatait l'irrecevabilité d'une demande de révision dirigée contre une décision incidente, un autre qui clarifiait des questions de compétence et de responsabilité ainsi que la notion de famille en lien avec le règlement Dublin II (règlement [CE] n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membres par un ressortissant d'un pays tiers), un troisième

qui traitait de questions de délimitation en lien avec la révocation de l'asile et un quatrième qui réglait la question de savoir si le transfert vers Malte dans le cadre de la procédure Dublin violait les obligations internationales de la Suisse au vu des conditions qui régnaient sur place. Finalement, les séances réunissant les présidents des quatre chambres des deux cours et qui se sont à nouveau tenues en général une fois par semaine ont permis de coordonner des questions techniques et administratives.

Dans les relations avec l'extérieur, on notera en particulier des échanges avec l'Office fédéral des migrations (ODM), dans le cadre de trois séances dites techniques, ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) (cf. art. 113 loi sur l'asile [LAsi; RS 142.31]), dans le cadre de la rencontre annuelle.

Des greffiers chargés de tâches spéciales ont rédigé des documents de travail, notamment sur la procédure Dublin, le droit de consulter les dossiers, la mise en œuvre des dispositions de la LAsi en vigueur depuis le 29 septembre; par ailleurs, un guide de procédure a été élaboré.

Dans le courant de l'année sous revue, des collaborateurs des Cours IV et V ont pris part à divers séminaires de formation continue en lien avec le droit de la migration.

Procédures de consultation

Le Tribunal administratif fédéral a été invité par le Parlement, le Conseil fédéral et l'Administration fédérale à se prononcer sur cinq projets de lois et d'ordonnances. Le tribunal a pris position sur deux projets (modification du Code civil [CC; RS 210]: actes de l'état civil et du registre foncier; stratégie énergétique 2050 de la Confédération). Dans les trois autres cas, il y a renoncé.

Coordination de la jurisprudence

Lorsqu'un arrêt s'écarter de la jurisprudence arrêtée précédemment ou lorsqu'une cour entend trancher une question juridique qui concerne plusieurs cours, il convient d'ouvrir une procédure de coordination conformément à l'art. 25 LTAF. Ce cas s'est présenté une fois durant l'année sous revue. Par ailleurs, les présidents des cinq cours se sont notamment exprimés sur la manière de traiter les mémoires rédigés dans une autre langue qu'une langue officielle.

Administration du tribunal

Secrétariat général

Point fort de l'année: le déménagement à Saint-Gall. Outre les préparatifs liés au déménagement lui-même, il a fallu au cours du premier semestre préparer les collaborateurs aux nouvelles infrastructures présentes sur le site de Saint-Gall par le biais de cours et de visites sur place. En même temps, la prise de possession du bâtiment a eu lieu, procédure qui s'est terminée par une fête d'inauguration officielle. Le deuxième semestre a été consacré à optimiser les processus internes partiellement nouveaux et les prestations supplémentaires exigées du secrétariat général en lien avec le déménagement. Le Tribunal fédéral des brevets, dont l'administration est assurée par le secrétariat général du Tribunal administratif fédéral, a commencé son activité à Saint-Gall le 1^{er} janvier déjà. La collaboration avec le Tribunal fédéral des brevets est positive et a pu être encore améliorée, notamment après le déménagement du Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall.

Ressources humaines

En fin d'année, l'effectif du Tribunal administratif fédéral se montait à 393 personnes: 69 juges (soit 62,60 postes équivalents plein temps), 211 greffiers (soit 177,85 postes), 40 collaborateurs de chancellerie de cour (soit 36,00 postes) et 73 collaborateurs juridiques, scientifiques et administratifs au secrétariat général (soit 65,30 postes). 69,4% des personnes étaient de langue allemande, 23,2% de langue française, 6,4% de langue italienne et 1% d'une autre langue. S'agissant de la répartition entre hommes et femmes, 56,7% des postes étaient occupés par des femmes à la fin de l'année. Ce taux était de 31,9% au sein des juges, de 57,8% au sein des greffiers, de 100% au sein du personnel des chancelleries de cour et de 53,4% pour le personnel du secrétariat général. 42% des juges et 47,8% des collaborateurs travaillaient à temps partiel, avec un taux d'occupation compris entre 50 et 90%. Le tribunal a enregistré 97 départs et 97 entrées en fonction, soit un taux de fluctuation de 24,5%. Ce taux a été de 5,7% pour les juges, de 20,6% pour les greffiers et de 43,8% pour le reste du personnel.

Finances

Le compte de résultats présente un excédent de charges de 69 370 461 francs. Les revenus se montent à 4 893 310 francs et les charges à 74 263 772 francs. Par rapport à l'exercice précédent, on constate une diminution des revenus de 834 876 francs en raison d'émoluments plus bas. Ce recul de 14,6% est principalement lié à la clôture de la procédure d'entraide administrative avec les Etats-Unis concernant l'UBS en automne 2011 sans procédure d'ampleur comparable pour la compenser. Par rapport à l'année précédente, les dépenses accusent une diminution de 1 192 454 francs. Si les charges de personnel ont augmenté de 813 299 francs, on constate un recul de 2 016 450 au titre des charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Ces postes englobent la répercussion des coûts pour les prestations en faveur du Tribunal fédéral des brevets à hauteur de 442 302 francs, ce qui diminue d'autant les charges. En outre, les provisions pour solde horaire positif ont augmenté à 181 400 francs. Le compte des investissements présente des dépenses à hauteur de 38 685 francs, qui concernent des équipements de cuisine. Les amortissements représentent un montant de 181 841 francs, dont à compter comme l'année précédente 171 144 francs en frais de licence pour le système de contrôle des affaires.

Montant en CHF

Revenus	4 893 310
Emoluments	3 856 015
Compensations	969 207
Autres revenus	68 088
Charges	74 263 772
Charges de personnel	61 766 694
Rétributions du personnel et cotisations de l'employeur	61 150 200
Autres charges de personnel	616 494
Charges de biens et services et charges d'exploitation	12 133 837
Commissions fédérales d'estimation	89 228
Déménagement à Saint-Gall	1 216 673
Location de locaux	4 613 110
Charges de biens et services liés à l'informatique	2 773 353
Charges de conseil	167 157
Autres charges d'exploitation	3 274 216
Attribution à des provisions pour solde horaire positif	181 400
Amortissements	181 841
Dépenses d'investissement	38 685
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	38 685

Relations publiques

Le Tribunal administratif fédéral poursuit une politique de communication active, ouverte et transparente. Son service de presse informe les journalistes accrédités à temps et en détail sur les arrêts du tribunal. L'accent est mis tout particulièrement sur les procédures qui intéressent les médias, à l'exemple de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, la transmission de données concernant des clients de Credit Suisse à l'autorité fiscale américaine IRS ou encore le développement par les CFF de trains aménagés pour les personnes handicapées.

Outre la jurisprudence, le déménagement du tribunal durant l'été a également suscité un intérêt certain auprès du public. Que ce soit avant ou pendant le déménagement, il a fallu répondre à de nombreuses questions de journalistes, ce qui a conféré à l'événement

une dimension nationale. Finalement, le tribunal a organisé en lien avec son installation à Saint-Gall diverses festivités auxquelles ont été conviés aussi bien des instances officielles que le public. Le public a pu participer notamment à la journée des portes ouvertes.

Surveillance

Tribunal fédéral

Lors de la séance du 4 avril à Lucerne consacrée à la surveillance du tribunal, le rapport de gestion 2011, les comptes 2011 et le budget 2013, ainsi que le problème des procédures d'asile ont été discutés. Lors de la séance qui a suivi, réunissant le Tribunal fédéral, le Tribunal administratif fédéral, le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal fédéral des brevets, il a été question en particulier du rapport 2011 concernant le personnel et de l'harmonisation de la classification des fonctions. La séance du 1^{er} octobre à Saint-Gall a entre autres porté sur la charge de travail, la procédure d'asile, l'organisation du Tribunal administratif fédéral et a permis de répondre à des questions émanant des secrétariats des commissions des finances relatives au budget 2013.

Durant l'année sous revue, quatre dénonciations en matière de surveillance ont été déposées auprès du Tribunal fédéral. Sur les deux procédures qui concernaient un déni de justice, respectivement un retard injustifié, l'une a été radiée du rôle car sans objet et l'autre classée sans suite. De même, il n'a pas été donné suite à la dénonciation concernant l'organisation de la Commission fédérale d'estimation du 10^e arrondissement. Une dénonciation déposée auprès de la Commission judiciaire le 29 septembre contre huit juges des cours IV et V puis transmise au Tribunal fédéral pour instruction est encore pendante.

Assemblée fédérale

Une rencontre entre le Tribunal administratif fédéral et la Commission des institutions politiques du Conseil national, le 24 février, était consacrée au thème de la durée des procédures dans le domaine de l'asile.

Le 13 avril a eu lieu une séance consacrée à la surveillance avec la sous-commission 1 de la Commission des finances et en présence des présidents des sous-commissions Tribunaux de la Commission de gestion du Conseil national. La discussion a porté notamment sur le compte d'Etat 2011, ainsi que sur la durée des procédures d'asile et les écarts constatés dans les chiffres publiés à ce propos par l'Office fédéral des migrations et le Tribunal administratif fédéral. Ce thème

a été repris ensuite également le 16 avril, à la séance avec la sous-commission Tribunaux de la Commission de gestion des Chambres fédérales. Cette séance a également été l'occasion de discuter du rapport de gestion 2011, du déménagement à Saint-Gall et de la pratique en matière de publication des arrêts.

Le 22 octobre s'est tenue à Saint-Gall une séance avec la sous-commission Tribunaux/Ministère public de la Confédération des Commissions de gestion du Conseil national et du Conseil des Etats. Il a été question entre autres de la charge de travail et de la durée des procédures, du déménagement du tribunal à Saint-Gall, de la nécessité éventuelle d'adapter les structures, ainsi que des expériences du tribunal avec la nouvelle plateforme informatique.

Collaboration

Le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal fédéral des brevets et le Tribunal administratif fédéral entretiennent des contacts réguliers. La rencontre annuelle des commissions administratives (ou de la direction) des dites institutions a été l'occasion d'un échange de vues sur différents thèmes qui intéressent les trois tribunaux.

Projets

Projet Saint-Gall

Le projet Saint-Gall a atteint son point culminant avec le déménagement du tribunal durant l'année sous revue. Outre l'organisation et la réalisation de plusieurs événements liés à l'inauguration du bâtiment accompagnant le changement de site du tribunal, il s'est agi également d'entreprendre concrètement le transfert de l'institution et d'assurer les préparatifs en conséquence.

L'ameublement des nouveaux locaux a eu lieu au mois de mars, et l'informatique a été installée entre janvier et juillet. Afin d'assurer un soutien aux membres et aux collaborateurs du tribunal durant le déménagement, une formation à l'utilisation des nouveaux appareils informatiques et de téléphonie de même que concernant l'infrastructure relevant du secteur Exploitation et sécurité a été dispensée en juin à quelques collaborateurs provenant des cours et du secrétariat général.

Durant la semaine du 16 au 20 avril, tous les collaborateurs ont pu visiter leur futur poste de travail. L'objectif de cette visite était de familiariser tout le personnel avec la complexité – notamment sur le plan de la sécurité – et l'infrastructure des lieux et de pouvoir répondre de manière groupée aux questions concernant les nouveaux bureaux. Cela a permis à chacun de reprendre son travail directement le jour de son arrivée sans perdre encore du temps à trouver ses repères.

Le transfert des bibliothèques principales (y compris les deux dépôts) depuis les deux sites de Berne et de Zollikofen, ainsi que de la bibliothèque de chacune des cours a notamment nécessité une planification très précise : il a fallu par exemple établir des plans pour la répartition des ouvrages sur les rayons de la nouvelle bibliothèque et actualiser les données des catalogues électroniques. L'emballage des quelque 700 mètres de rayonnage dans 1368 cartons de déménagement a occupé neuf collaborateurs durant quatre jours de travail ; il a fallu encore une fois quatre jours pour garnir la nouvelle bibliothèque. La nouvelle bibliothèque était ainsi complètement opérationnelle dès le 25 juin.

Le déménagement des membres et des collaborateurs du tribunal s'est effectué de manière échelonnée entre le 18 et le 29 juin, de sorte que le travail n'a subi aucune interruption.

Durant l'exercice sous revue, le tribunal a connu – comme en 2011 – un taux de fluctuation du personnel supérieur à la moyenne. Il a fallu repourvoir près d'une centaine de postes et former autant de nouveaux collaborateurs. Le recrutement du personnel s'est poursuivi avec succès et des collaborateurs qualifiés ont pu être engagés.

Gestion de la charge de travail

Après des travaux complémentaires, on a pu tirer un bilan de l'étude sur la gestion de la charge de travail finalisée en 2011 concernant la répartition des ressources entre cours. La commission administrative va examiner la suite à donner à cette étude.

Portfolio des juges

Au printemps de l'année sous revue, la Cour plénière et la Commission administrative ont décidé de mettre en place un programme d'introduction pour les nouveaux juges du TAF. Il s'agit de proposer des cours de promotion des compétences professionnelles, personnelles et sociales attendues pour ce poste exigeant, tout en respectant l'indépendance du juge. La Commission administrative a invité plusieurs organisations à lui présenter une offre de concept détaillé. L'attribution du mandat a eu lieu en novembre.

Bhoutan

Sur demande de la Direction du développement et de la coopération (DDC), le Tribunal administratif fédéral soutient un projet visant à mettre en place au Bhoutan une juridiction indépendante, respectueuse des principes de l'Etat de droit. Dans ce cadre, une petite délégation du tribunal s'est rendue à deux reprises au Bhoutan et une délégation de quatre juges de la Haute Cour bhoutanaise a rendu visite à son tour au Tribunal administratif fédéral.

Indications à l'intention du législateur

L'art. 85^{bis} al. 3 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), lequel s'applique aussi par analogie au domaine de l'assurance-invalidité en vertu du renvoi de l'art. 69 al. 2 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), prévoit que le Tribunal administratif fédéral peut statuer à juge unique lorsque le recours est irrecevable ou manifestement infondé. Cette règle a été édictée au moment de l'entrée en vigueur de la LTAF. Jusque-là, conformément à l'art. 10 let. c de l'ordonnance du 3 février 1993 concernant l'organisation et la procédure des commissions fédérales de recours et

d'arbitrage (désormais abrogée), la Commission de recours AVS/AI compétente selon l'ancien droit pouvait en plus également statuer à juge unique sur les moyens de droit manifestement fondés. Compte tenu du fait qu'il n'est pas rare que des instances inférieures requièrent l'admission d'un recours avec renvoi à l'administration, le Tribunal administratif fédéral estime qu'il serait opportun, en vue d'accélérer la procédure et de décharger le tribunal – sans toutefois porter atteinte aux droits des parties –, de réintroduire cette règle autrefois éprouvée via une révision de l'art. 85^{bis} al. 3 LAVS.

Nature et nombre des affaires

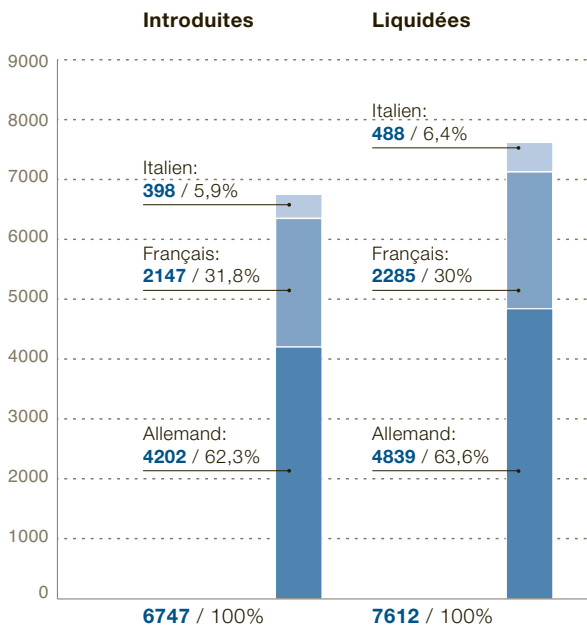
Affaires

	Introduites en 2011	Liquidées en 2011	Reportées de 2011	Introduites en 2012	Liquidées en 2012	Reportées à 2013
Recours	6732	8233	5122	6439	7294	4267
Actions	1	2	5	2	2	5
Autres moyens de droit	21	22	7	21	24	4
Demandes de révision etc.	278	298	47	285	292	40
Total	7032	8555	5181	6747	7612	4316

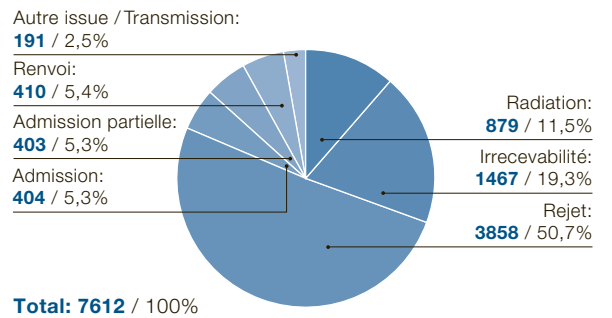
Issue du procès

	Radiation	Irrecevabilité	Rejet	Admission	Admission partielle	Renvoi	Autre issue	Transmission
Recours	850	1337	3774	396	401	408	37	91
Actions	-	-	1	1	-	-	-	-
Autres moyens de droit	3	-	-	1	1	-	14	5
Demandes de révision etc.	26	130	83	6	1	2	9	35
Total	879	1467	3858	404	403	410	60	131

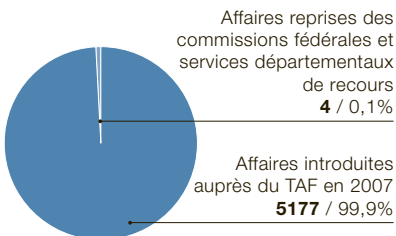
Affaires par langue en 2012



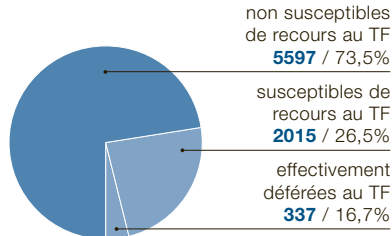
Modes de liquidation en 2012



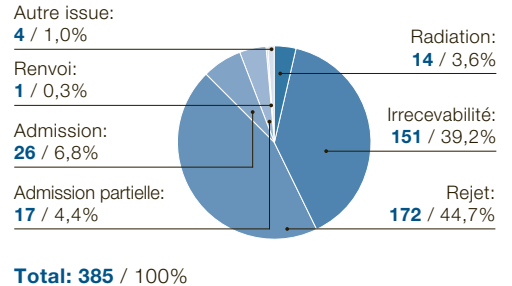
Reportées de 2011: 5181¹



Liquidées en 2012: 7612



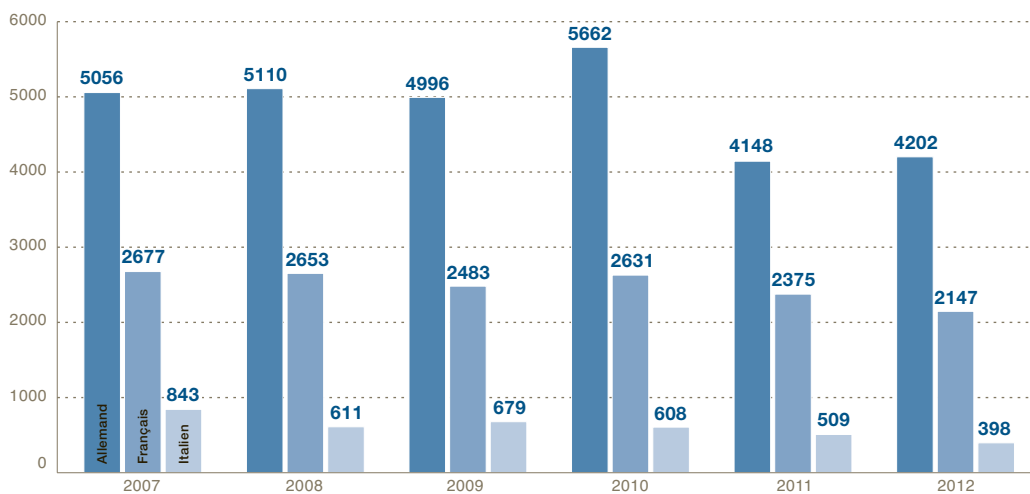
Liquidation des affaires déferées au TF



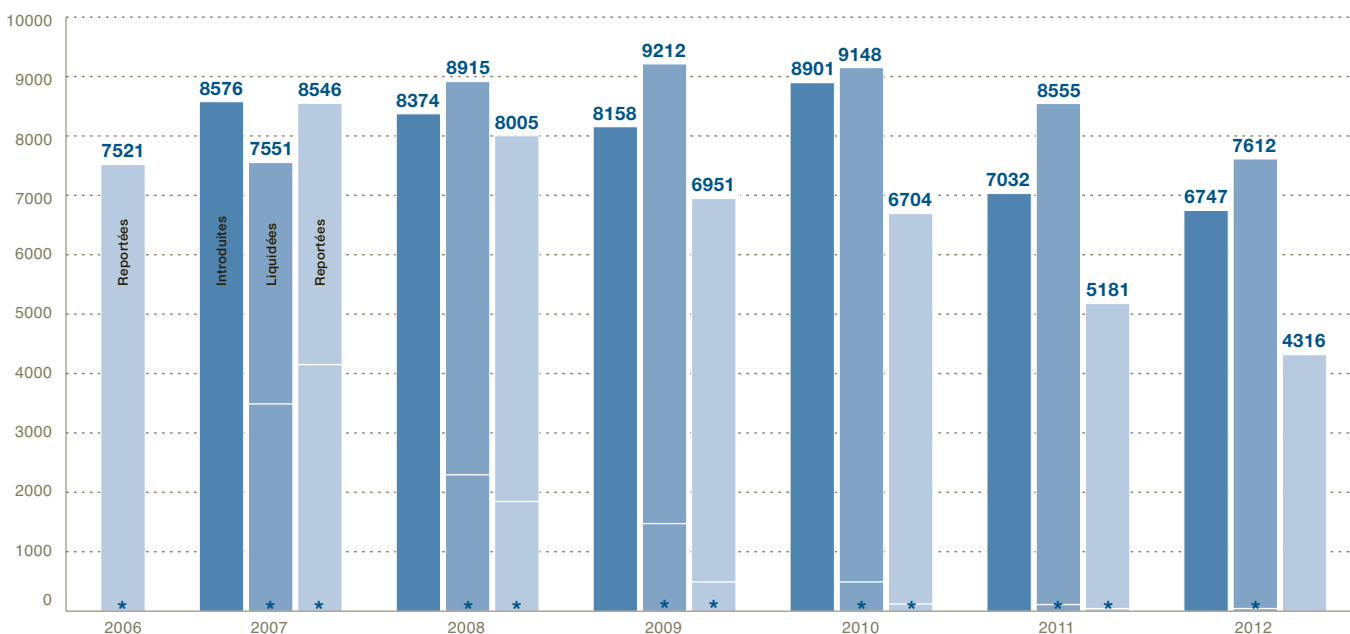
¹ La différence par rapport au nombre d'affaires reportées qui figure dans le rapport de gestion 2011 s'explique par des modifications ultérieures (jonction ou disjonction de procédures, etc.).

Nature et nombre des affaires

Affaires introduites par langue



Affaires introduites, liquidées et reportées¹

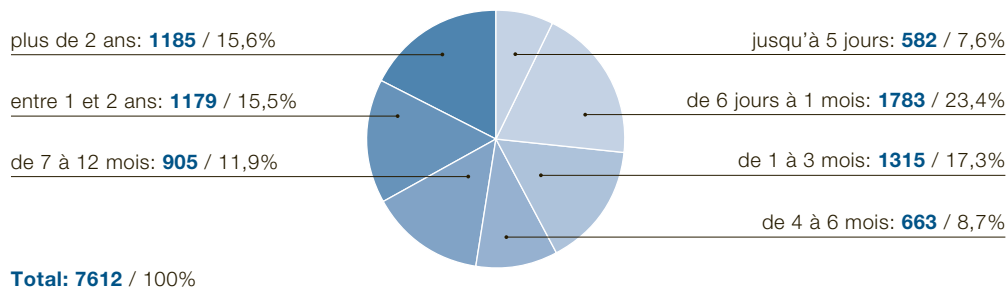


¹ Les différences avec les chiffres indiqués dans le précédent rapport de gestion s'expliquent par des modifications ultérieures (jonction et disjonction de causes, enregistrements ultérieurs, etc.).

* Affaires reprises des commissions fédérales et services départementaux de recours

Durée des affaires

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2012
Recours	514	1647	1244	646	901	1168	1174	7294
Actions	–	1	–	–	–	–	1	2
Autres moyens de droit	6	9	6	–	2	1	–	24
Demandes de révision etc.	62	126	65	17	2	10	10	292
Total	582	1783	1315	663	905	1179	1185	7612



Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées		Affaires reportées	
	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)
Recours	304	2719	343	2145
Actions	532	1046	774	1146
Autres moyens de droit	72	648	434	1146
Demandes de révision etc.	87	1644	189	1340
Moyenne totale	295		342	

Quotients de liquidation

Liquidation des nouvelles entrées (Q1)

	Introduites en 2012	dont liquidées en 2012	dont reportées à 2013
Cour I	576	250 (43%)	326 (57%)
Cour II	467	180 (39%)	287 (61%)
Cour III	1958	730 (37%)	1228 (63%)
Cour IV	2059	1635 (79%)	424 (21%)
Cour V	1687	1237 (73%)	450 (27%)
Total	6747	4032 (60%)	2715 (40%)

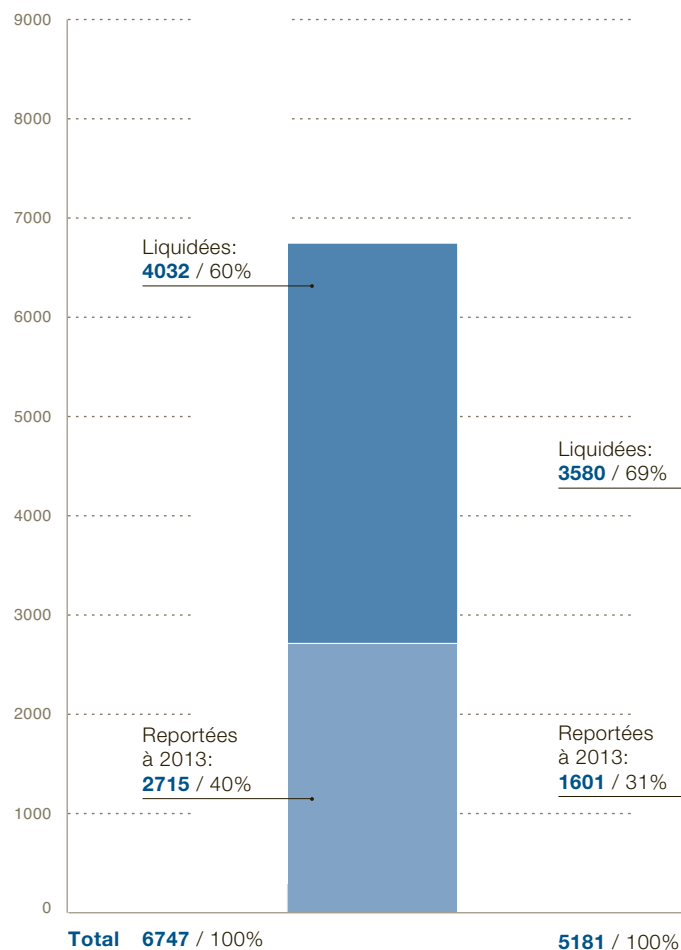
Liquidation des affaires reportées (Q2)

	Reportées de 2011	dont liquidées en 2012	dont reportées à 2013
Cour I	484	401 (83%)	83 (17%)
Cour II	374	263 (70%)	111 (30%)
Cour III	2142	1263 (59%)	879 (41%)
Cour IV	1039	815 (78%)	224 (22%)
Cour V	1142	838 (73%)	304 (27%)
Total	5181	3580 (69%)	1601 (31%)

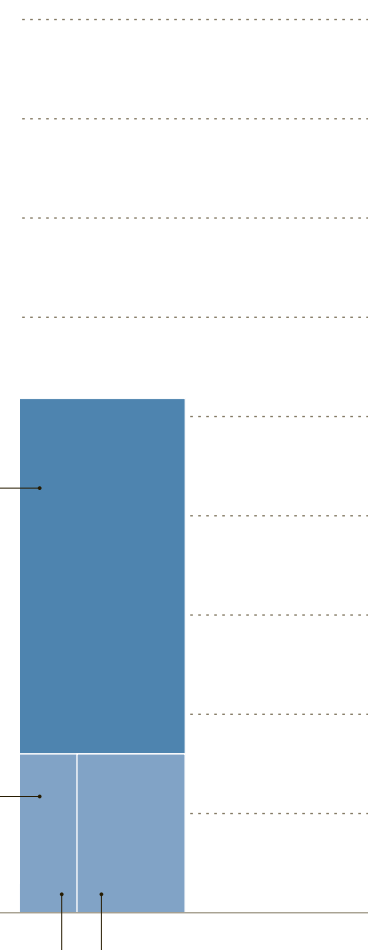
Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)

	Introduites en 2012	Liquidées en 2012
Cour I	576	651 (113%)
Cour II	467	443 (95%)
Cour III	1958	1993 (102%)
Cour IV	2059	2450 (119%)
Cour V	1687	2075 (123%)
Total	6747	7612 (113%)

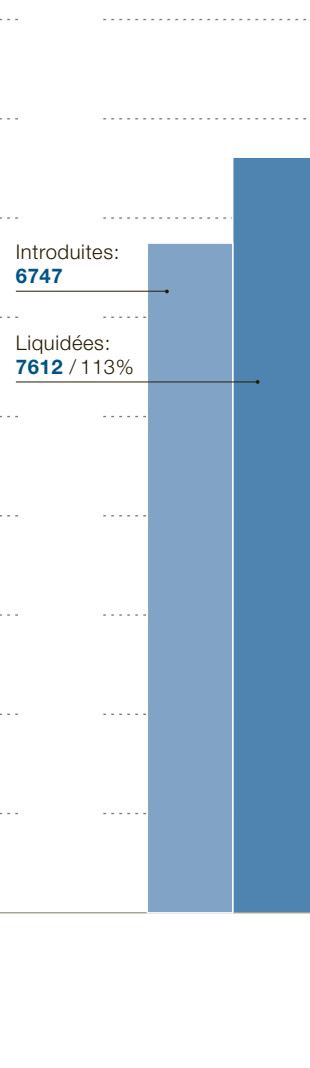
Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



Liquidation des affaires reportées (Q2)

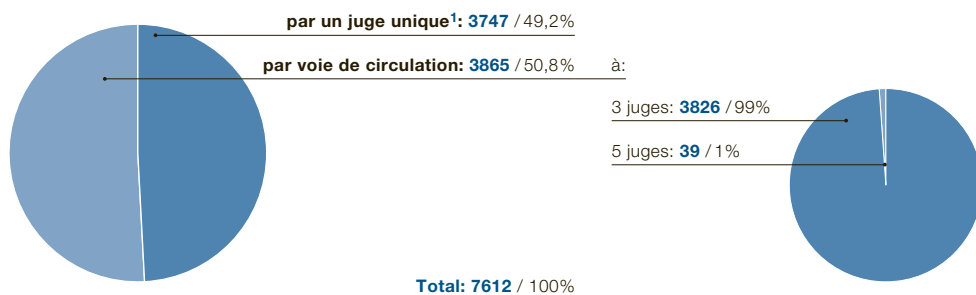


Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)



Modes de liquidation (collège de juges / décision)

	par un juge unique	par voie de circulation ²			en séance ³		
		3 juges	5 juges	Total	3 juges	5 juges	Total
Recours	3573	3684	37	3721	-	-	-
Actions	1	1	-	1	-	-	-
Autres moyens de droit	12	11	1	12	-	-	-
Demandes de révision etc.	161	130	1	131	-	-	-
Total	3747¹	3826	39	3865	-	-	-



¹ Dont 1614 arrêts rendus par un juge unique avec l'accord d'un second juge selon l'art. 111 let. e LASt.

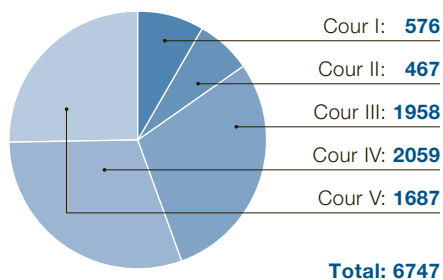
² Y c. délibérations à huit clos

³ Uniquement délibérations publiques

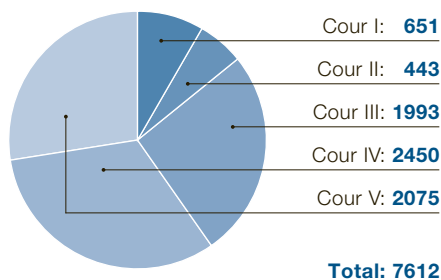
Répartition des affaires entre les sections, par catégories

	Reportées de 2011	Introduites en 2012	Liquidées en 2012	Reportées à 2013
Cour I				
Recours	477	567	637	407
Actions	–	1	1	–
Autres moyens de droit	6	7	11	2
Demandes de révision etc.	1	1	2	–
Total	484	576	651	409
Cour II				
Recours	370	463	439	394
Actions	4	1	1	4
Autres moyens de droit	–	2	2	–
Demandes de révision etc.	–	1	1	–
Total	374	467	443	398
Cour III				
Recours	2136	1949	1982	2103
Actions	1	–	–	1
Autres moyens de droit	–	4	3	1
Demandes de révision etc.	5	5	8	2
Total	2142	1958	1993	2107
Cour IV				
Recours	1027	1890	2289	628
Autres moyens de droit	1	7	7	1
Demandes de révision etc.	11	162	154	19
Total	1039	2059	2450	648
Cour V				
Recours	1112	1570	1947	735
Autres moyens de droit	–	1	1	–
Demandes de révision etc.	30	116	127	19
Total	1142	1687	2075	754
Total général	5181	6747	7612	4316

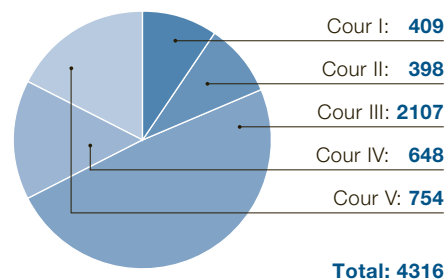
Introduites en 2012



Liquidées en 2012



Reportées à 2013



Répartition des affaires entre les sections (5 ans) ¹

	Introduites					Liquidées				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Cour I										
Recours	736	490	944	620	567	697	793	818	811	637
Actions	4	1	–	–	1	1	4	–	1	1
Autres moyens de droit	9	8	10	8	7	5	15	8	4	11
Demandes de révision etc.	3	–	1	5	1	4	–	–	5	2
Total	752	499	955	633	576	707	812	826	821	651
Cour II										
Recours	523	411	380	523	463	587	373	380	587	439
Actions	–	7	2	–	1	1	3	1	1	1
Autres moyens de droit	1	3	12	1	2	2	1	13	2	2
Demandes de révision etc.	2	3	–	2	1	2	3	–	2	1
Total	526	424	394	526	467	592	380	394	592	443
Cour III										
Recours	2768	2513	2340	2068	1949	2891	2808	2542	2250	1982
Actions	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Autres moyens de droit	17	6	9	2	4	15	9	10	3	3
Demandes de révision etc.	13	11	7	13	5	14	9	7	12	8
Total	2798	2530	2356	2084	1958	2920	2826	2559	2265	1993
Cour IV										
Recours	2189	2558	2748	1899	1890	2495	2864	2901	2420	2289
Autres moyens de droit	49	44	67	9	7	53	41	67	11	7
Demandes de révision etc.	101	102	121	141	162	118	110	125	151	154
Total	2339	2704	2936	2049	2059	2666	3015	3093	2582	2450
Cour V										
Recours	1755	1873	2112	1622	1570	2000	2056	2124	2165	1947
Autres moyens de droit	56	35	55	1	1	55	34	57	1	1
Demandes de révision etc.	112	93	93	117	116	116	89	95	129	127
Total	1923	2001	2260	1740	1687	2171	2179	2276	2295	2075
Total général	8338	8158	8901	7032	6747	9056	9212	9148	8555	7612

¹ Les différences avec les chiffres indiqués dans le précédent rapport de gestion s'expliquent par des modifications ultérieures (jonction et disjonction de causes, enregistrements ultérieurs, etc.).

Affaires liquidées selon les matières

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision etc.	Décisions sur renvoi du TF	Total
Etat – Peuple – Autorités						
140.00 Droit de cité	65	-	-	-	-	65
141.00 Droit des étrangers	827	-	-	3	-	830
142.10 Procédure d'asile	4192	-	8	281	-	4481
142.50 Asile divers	53	-	-	1	-	54
143.00 Reconnaissance de l'apatridie	5	-	-	-	-	5
144.00 Documents d'identité	56	-	-	-	-	56
152.00 Liberté d'opinion et d'information	7	-	-	-	-	7
170.00 Responsabilité de l'Etat (Confédération)	13	-	-	-	-	13
173.00 Marchés publics	14	-	-	-	-	14
174.00 Rapports de service de droit public (Confédération)	63	-	-	-	-	63
195.00 Entraide administrative et judiciaire	43	-	-	-	-	43
Total Etat – Peuple – Autorités	5338	-	8	285	-	5631

Droit privé – Procédure civile – Exécution

210.10 Surveillance des fondations	2	-	-	-	-	2
210.20 Activité d'intermédiaire en vue de l'adoption	-	-	-	-	-	-
221.10 Surveillance de la révision	11	-	-	-	-	11
221.20 Registre du commerce et raisons de commerce	-	-	-	-	-	-
232.10 Droit d'auteur	5	-	-	-	-	5
232.20 Protection des marques, du design et de variétés végétales	70	-	-	-	-	70
232.50 Droit d'auteur	3	-	-	-	-	3
232.60 Protection des données et principe de la transparence	15	1	-	-	-	16
251.00 Cartels	4	-	-	-	-	4
Total Droit privé – Procédure civile – Exécution	110	1	-	-	-	111

Droit pénal – Procédure pénale – Exécution

312.00 Partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC)	-	-	-	-	-	-
341.00 Contributions fédérales pour l'exécution des peines et des mesures	-	-	-	-	-	-
Total Droit pénal – Procédure pénale – Exécution	-	-	-	-	-	-

Ecole – Science – Culture

410.00 Ecole	57	-	-	-	-	57
420.00 Science et recherche	14	-	-	-	-	14
440.00 Langue, art et culture	5	-	-	-	-	5
450.00 Droit de la protection de la nature et du paysage	8	-	-	-	-	8
Total Ecole – Science – Culture	84	-	-	-	-	84

Défense nationale

500.00 Défense nationale	13	1	-	-	-	14
--------------------------	----	---	---	---	---	----

Finances

610.00 Subventions	8	-	-	-	-	8
630.00 Douanes	60	-	1	-	-	61
641.00 Droit de timbre	2	-	-	-	-	2
641.99 Impôts indirects	103	-	1	1	-	105
643.00 Taxe sur la valeur ajoutée	92	-	1	1	-	94
650.00 Redevances sur le trafic des poids lourds	5	-	-	-	-	5
650.49 Divers impôts indirects	6	-	-	-	-	6
650.99 Impôts directs	12	-	-	-	-	12
654.00 Impôt anticipé	8	-	1	-	-	9
655.00 Droit fiscal international	-	-	-	-	-	-
699.00 Finances (divers)	3	-	-	-	-	3
Total Finances	196	-	3	1	-	200

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision etc.	Décisions sur renvoi du TF	Total
Travaux publics – Energie – Transports et communications						
711.00 Expropriation	25	-	-	1	-	26
725.00 Routes nationales	1	-	-	-	-	1
730.00 Energie (sans installations électriques)	28	-	1	-	-	29
730.20 Installations électriques	67	-	-	-	-	67
740.00 Routes (sans les routes nationales)	4	-	-	-	-	4
742.00 Chemins de fer	32	-	1	-	-	33
748.10 Installations de navigation aérienne	3	-	-	-	-	3
748.30 Aviation (sans les installations aéronautiques)	17	-	-	-	-	17
749.00 Autres installations	3	-	1	-	-	4
783.00 Poste, télécommunications	77	-	-	-	-	77
785.00 Radio et télévision	27	-	-	-	-	27
799.00 Travaux publics – Energie – Transports et communications (divers)	10	-	-	-	-	10
Total Travaux publics – Energie – Transports et communications	294	-	3	1	-	298
Santé – Travail – Sécurité sociale						
810.10 Médecine et dignité humaine	-	-	-	-	-	-
810.20 Professions sanitaires	22	-	-	-	-	22
810.30 Substances thérapeutiques	29	-	-	-	-	29
810.40 Produits chimiques	3	-	-	-	-	3
810.50 Protection de l'équilibre écologique	4	-	-	-	-	4
810.60 Denrées alimentaires et objets usuels	2	-	-	-	-	2
810.70 Lutte contre les maladies et les accidents	4	-	-	-	-	4
820.00 Travail (droit public)	44	-	-	-	-	44
830.00 Assurances sociales	1052	-	-	3	-	1055
830.10 Assurance sociale (partie générale)	7	-	-	-	-	7
830.30 Assurance vieillesse et survivants (AVS)	184	-	-	1	-	185
830.40 Assurance-invalidité (AI)	689	-	-	2	-	691
830.50 Assurance-maladie	37	-	-	-	-	37
830.60 Assurance-accidents	17	-	-	-	-	17
830.70 Prévoyance professionnelle	105	-	-	-	-	105
830.80 Allocations pour perte de gain (APG) et assurance maternité	1	-	-	-	-	1
830.90 Allocations familiales	-	-	-	-	-	-
830.95 Assurance-chômage	12	-	-	-	-	12
840.00 Encouragement au logement, à la construction et à l'accession à la propriété	-	-	-	-	-	-
850.00 Assistance	10	-	-	-	-	10
Total Santé – Travail – Sécurité sociale	1170	-	-	3	-	1173
Economie – Coopération technique						
910.00 Agriculture	39	-	2	1	-	42
920.00 Forêts, chasse et pêche	-	-	-	-	-	-
930.00 Industrie	4	-	3	-	-	7
930.40 Jeux de hasard et maisons de jeu	4	-	3	-	-	7
940.00 Commerce, crédit et assurance privée	33	-	-	-	-	33
950.20 Surveillance des marchés financiers	19	-	-	-	-	19
990.99 Economie – Coopération technique (divers)	1	-	-	-	-	1
Total Economie – Coopération technique	77	-	5	1	-	83
999.00 Divers	12	-	5	1	-	18
Total général	7294	2	24	292	-	7612

Tableau comparatif des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Nombre de juges	38,00	15,50	62,60	3,35
Nombre de greffiers	127,00	18,30	177,85	1,80
Autres collaborateurs	146,90	21,90	101,30	1,30

Volume des affaires

Stock au début de l'année	2 265	221	5 181	-
Nombre d'affaires introduites	7 871	698	6 747	54
Nombre d'affaires liquidées	7 667	655	7 612	28
Stock à la fin de l'année	2 469	264	4 267	26
Durée moyenne de procédure (jours)	125	-	295	-
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	5	5	445	-
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2012	69%	65%	60%	52%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2012	98%	92%	69%	-
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	97%	94%	113%	52%

Finances

Compte des résultats

Revenus	14 026 133	839 358	4 893 310	319 313 ¹
Charges	90 330 657	11 966 857	74 263 772	1 703 395
Charges de personnel	75 716 394	10 050 962	61 766 694	1 350 866
Charges de biens et services et charges d'exploitation	14 049 794	1 908 270	12 133 837	295 329
Attribution à des provisions	-	-	181 400	57 200
Amortissement du patrimoine administratif	564 469	7 625	181 841	-

Compte des investissements

Recettes	-	-	-	-
Dépenses	456 093	-	38 685	-
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	456 093	-	38 685	-

Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	15,45%	7,01%	6,60%	18,75% ¹
--	--------	-------	-------	---------------------

Particularités

Assistances judiciaires	687 043	21 300	91 949	-
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 109 893	521 436	2 773 353	165 487
Location de locaux	6 707 180	681 460	4 613 110	50 000

¹ sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 1 384 082)

Editeur: Tribunal fédéral

Av. du Tribunal fédéral 29
CH-1000 Lausanne 14
Téléphone 021 318 91 11
direktion@bger.ch
www.bger.ch

Schweizerhofquai 6
CH-6004 Lucerne
Téléphone 041 419 35 55

Tribunal pénal fédéral

Case postale 2720
CH-6501 Bellinzone
Téléphone 091 822 62 62
info@bstger.ch
www.bstger.ch

Tribunal administratif fédéral

Case postale
CH-9023 Saint-Gall
Téléphone 058 705 26 26
info@bvger.admin.ch
www.bvger.ch

Tribunal fédéral des brevets

Case postale
CH-9023 Saint-Gall
Téléphone 058 705 20 10
info@bpatger.ch
www.bpatger.ch

Conception et réalisation: Jeanmaire & Michel AG; www.agentur.ch

Cette publication existe également en allemand et italien; vous pouvez l'obtenir gratuitement en envoyant une étiquette autocollante munie de vos coordonnées à l'adresse suivante: Tribunal fédéral, CH-1000 Lausanne 14, ou kanzlei@bger.ch

ISSN 1663-134X
Form 104.611.f

02/2013 1150